Bulletin d'informations

Accord relatif à l'emploi de personnes en situation de handicap

Bonjour à toutes et à tous,

Toujours dans le but d'améliorer les conditions de travail de tous les salariés ; **SUD était autour de la table des négociations de l'accord relatif à l'emploi de personnes en situation de handicap.**

Afin de garantir :

- L'embauche en milieu ordinaire.
- Le maintien dans l'emploi.
- Les actions en faveur de personnes handicapées non salariées.
- Prise en compte de la vie de famille, des proches aidant.
- L'optimisation de l'insertion et le maintien dans l'entreprise de personne en situation de handicap.

Cet accord a été renégocié et reconduit pour une période de 3 ans à compter du 01 novembre 2022.

Qu'il s'agisse de l'accord *télétravail*, de l'accord *égalité professionnelle*, l'accord *QVCT* pour la qualité de vie au travail, l'accord *GEPP* (Gestion des emplois et des parcours professionnel)...

SUD est là et impose ses revendications dans l'intérêt des salariés.

Afin de garantir l'égalité des chances professionnelles des personnes en situation de handicap au sein du groupe Comdata,

SUD est donc signataire de cet accord et veillera à sa bonne application sur notre site.

Comme nous l'avons toujours fait et afin de toujours vous informer au mieux de ce qui est mis en place au sein de votre entreprise ;

SUD vous fera très prochainement une synthèse de cet accord.

Souad Belal
Déléguée Syndicale Centrale SUD COMDATA
06.23.91.45.95
@Syndicatsudcomdata
communication-syndicale-sud-crm59@comdatagroup.com
http://www.sudptt.org/centresappels/

SUD Toujours à vos côtés

Le 29 novembre 2022